L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 3 DECEMBRE 1856.

Imprimé et publié par
J. WEISSE, A. Co.,
Propriétaires.
J. WEISSE, N. DUBOUR,
C. HARBY.
Rue Carondelet, entre Cont. et Gravier.

PRIX DES ABONNEMENTS:
UN AN, 10 PIASTRES
SIX MOIS, 6 PIASTRES
TROIS MOIS, 3 PIASTRES
PAYABLES D'AVANCE.

Adresser toute correspondance à l'Abeille, Nouvelle-Orléans.

Nouvelles de la semaine.

Nous ne PARIERIEL nous autorisons ... *abonnements à la semaine*, ... *journaux* pour les six ... ci-dessous, pendant quelque ...

Nouvelles du jour.

[illegible]

Le Cour de Cassation ... [illegible]

Le Cour Suprême ... [illegible]

Le Cour de District ... [illegible]

Aldermen ... [illegible]

Aldermen ... [illegible]

Aldermen ... [illegible]

Louisiane. ... [illegible]

CONSTRUCTIONS DE NAVIRES.—Du 13 au 19 du mois dernier, il a été lancé des chantiers du Nord, trois navires, à savoir: A Charrybill une barque de 442 tonneaux et une goelette de 222; à Thomaston, une barque de 340; à Bangor, une barque de 447; à Rockland, une barque de 575; à Waldoboro, un beau navire de 1200 tonneaux; à Machias, un brick de 240, et une barque de 400; à Belfast, un navire de 750, et à Alma, un autre navire.

Un navire à vapeur vient d'être construit à New York, pour le capitaine Dearborn; il a été lancé lundi de la semaine dernière: on y placera deux machines oscillantes.

LA LIBRAIRIE NOUVELLE, rue de Chartres 107, vient de recevoir par l'*Empire City* un bel assortiment de livres récemment publiés à Paris, comprenant tout ce qui a paru des collections de la *Bibliothèque nouvelle* de *Michel Lévy frères* et de la *Bibliothèque des chemins de fer*.

Par le même arrivage la LIBRAIRIE NOUVELLE a reçu une collection de la *Bibliothèque Elzévirienne*, édition estimée par tous les amateurs de bons livres.—Un grand nombre de pièces de théâtre, de brochures illustrées et d'almanachs de 1857, comprenant les almanachs suivants: Jeux de Société, la Mère Gigogne, des Dames et des Demoiselles, de l'Illustration, Comique, Prophétique, &c.

LIBRAIRIE MICHON & DESPORTES.—Le grand choix et le bon marché ne sont pas les seuls avantages qu'offre cette maison; la politesse et la complaisance qu'y trouve l'acheteur sont aussi de puissants attraits, et ce n'est pas sans raison que le public qui aime à être bien reçu là où il va dépenser son argent, accorde à cette maison une préférence dont elle sait si bien se rendre digne.

CHRONIQUE LOCALE.

Spectacles de ce soir.—Au théâtre de la Camille, seconde représentation de *Camille*, drame de Mme Sand, la Belle-Impérial de principal rôle.

Au théâtre St-Charles, *Hadad* ou the German Student, drame, suivi de *Aux armes de Dark*, vaudeville.

CONSEIL DE VILLE.

Aldermen Assistants—Le Conseil n'est réuni hier soir.

Lettre du contrôleur annonçant qu'il a payé les mandats et que les vieux pompes ont rapporté $1,019 75 — Soumise au comité.

Lettre du trésorier annonce qu'il a $15,843 32 en caisse.

M. Clark informe de la démission de directeur du Rivoli du district de Lafayette.—Acceptée.

Lettre du contrôleur demande ses dépêches de ... [illegible]

Lettre du contrôleur est soumise au comité pour ... [illegible]

Lettre du contrôleur est soumise au comité pour ... [illegible]

Lettre de Mr. Wright, informant qu'il a ... [illegible]

Le Conseil adopte le rapport du comité de finances ... [illegible]

Aldermen—Rapport à l'heure accoutumée. M. ... [illegible]

Rapport du même comité, recommandant de payer ... [illegible]

Rapport du même comité, recommandant de payer ... [illegible]

Rapport du même comité, recommandant de payer ... [illegible]

Rapport du même comité, recommandant de payer ... [illegible]

Rapport du même comité, recommandant de payer ... [illegible]

Rapport du même comité, recommandant de payer ... [illegible]

Rapport du même comité, recommandant de payer ... [illegible]

Rapport du même comité, recommandant de payer ... [illegible]

Rapport du même comité, recommandant de payer ... [illegible]

Rapport du même comité, recommandant de payer ... [illegible]

Rapport du même comité, recommandant de payer ... [illegible]

Rapport du même comité, recommandant de payer ... [illegible]

On lit dans le *Courrier des Opérons*:

LA TEMPS.—Depuis six ou huit jours, nous avons eu des pluies torrentielles qui ont gâté les chemins pour tout l'hiver; c'est à peu près tout le mal qu'elles ont fait;—elle ne pouvaient en effet, gêner la cueillette du coton, qui est terminée depuis longtemps, ni arrêter les travaux de la roulaison, puisque personne ne roule dans notre paroisse. Et à propos de roulaison, il n'est peut-être pas hors de propos d'observer en passant qu'on ne fera pas 1000 boucaults de sucre dans la paroisse St Landry, cette année. C'est triste, mais c'est vrai! Aussi, les trois-quarts des sucreries ont déjà mis en matelas toutes leurs cannes, sans en rouler une seule.

NOUVEAU CANAL—Une personne digne de foi nous apprend que le juge Halling a consentis à laisser ouvrir un canal public sur ses terres; cette voie sera assez spacieuse aux eaux du fleuve finiraît par former un bras au Mississipi, comme le Jump—et comme au Jump,—des bises et nos bayous, finiraient par se combler par les terres d'alluvions charriées par les courants; de sorte que dans peu de temps nos surfaces de vastes terres labourables le même est maintenant regnent crocodiles, caimans et autres animaux voraces.

LE JUMP—Le ... se y est maintenant ouverte; plus de douze embarcations sont employées journellement au transport du gibier aux marchés de la Nouvelle-Orléans.

LA FEMME ET LE DOT—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

M. A. de New-York, peut être un bon homme d'affaires, mais il est à coup sur un père stupide, ainsi qu'en a prouvé l'histoire suivante:

Veut et n'ayant qu'une fille encore en pension, il se trouva forcé de s'absenter durant les vacances qu'elle était venu passer près de lui. Plutôt que de la remettre en pension et ne pouvant la laisser seule au logis, il la confia aux soins de M. et Mme X. qui acceptèrent volontiers cette mission.

M. A. parti, un jeune Américain par sang, du nom de B., ne tarda pas à faire la connaissance de la jeune fille. Son cœur s'enflamma ou plutôt les cœurs s'enflammèrent si ardemment pendant quelques semaines d'intimité, que M. X. crut devoir prévenir le père absent de ce qui se passait. Voilà M. A. aux abois, qui accourt, sermonne sa fille, et déclare B. indigne de devenir son gendre—d'abord parce qu'il n'a pas le sou, ce qui la dispense de compter d'autres motifs, cela la suffisant. Il s'abouche avec le séducteur, et obtient de lui qu'il renoncera à ses prétentions matrimoniales en amoureuses, moyennant la somme de $1,000 payée comptant. B. prit les dollars, promit tout ce qu'on voulut, et plemment satisfait de sa **haute** diplomatie, M. A. repartit pour le Sud.

Trois semaines après, une dépêche télégraphique lui annonçait que l'avant-veille sa fille s'était passée de son consentement, et même de son avis, en épousant le jeune B. dont quelque minutes de bonne volonté comme il en manque pas à New-York.

M. A. recourut et peut se consolerce par lui même de la réalité du mariage, bien que la jeune fille, au moment de la cérémonie, soit rentrée chez M. X. et que le père qui avait payé B. n'ait rien pu posséder de ses droits conjugaux.

M. A. se raccroche aussitôt à cette branche de salut, et rejoignant enfin B.... Il lui propose de renoncer moyennant finance à toute réclamation conjugale sur sa fille, et à rompre le contrat matrimonial comme le simple bail d'une maison dont il ne serait pas entré en jouissance.

B. accepte de plus en plus, et l'indemnité est fixée à $4,000.—La transaction devant être rendue exécutoire efficiellement et pardevant notaire.

On pense bien que, pour rédiger les actes, l'homme de loi demanda jusqu'au lendemain; il fut convenu que l'on verrait les signes chez lui à 10 heures du matin. M. A. dans sa joie, ne put pas attendre aussi longtemps pour solder les $4,000, et dès le jour même, il remit d'avance à son gendre momentané, le quel ne se fit pas prier pour les empocher, comme déjà les $1,000, montant de sa première promesse.

Le lendemain à 9 heures, comme on se portait à se rendre chez le notaire, le jeune B. se présenta chez M. X. et M. attendit et a la jeune pupa A. confondu. Il fit alors tranquillement sa somme, et, le lendemain matin, prit le bras de son ami, et tous deux s'étaient ensemble emportant avec eux les $4,000 en poche de ce dernier, que ses deux hommes pas à les en amer.

FEUILLETON.

LA VIEILLE FILLE.

LES INTIMES.

I.

Au mois de mai 1797, deux jeunes gens montaient dans la diligence de la diligence de Poitiers à Tours, et s'y trouvèrent en tête à tête. La troisième place avant été retenue par un voyageur que l'on devait prendre au premier relais.

L'un de ces jeunes gens portait, sous un ample carrick, un uniforme militaire qui rehaussait sa belle tenue, et quoique ses mouvements fussent aisés, même un peu brusques, quoique son regard fut vif et sa parole très ferme, il était facile de deviner à son teint pâle, ainsi qu'à certaines précautions qu'il prit pour s'asseoir dans le coin qui son compagnon lui fit accepter d'autorité, qu'il relevait de maladie.

En effet, Paul Gontier, capitaine de cavalerie à vingt quatre ans, avait été blessé à Montenotte d'un coup de lance, qui avait failli lui coûter la vie, et il était rentré en France avec un congé dont l'expiration était prochaine à l'époque où nous le mettons en scène.

C'était un élégant et brave soldat, fort enthousiaste de son noble métier, auquel il sacrifiait avec une complète abnégation toutes les plaisirs, toutes les jouissances que lui eussent procurés, dans le monde, l'éclat d'une belle fortune, un esprit charmant, un gracieux visage et un caractère dont la vigueur et la franchise n'étaient pas les plus précieuses qualités.

Emporté par le tourbillon qui, depuis les premiers jours de la Révolution, entraînait la plus brillante jeunesse de France dans les rangs des armées, Paul Gontier n'avait fait que de médiocres études: mais la verve de son esprit facile et chaleureux, son génie suppléaient agréablement aux lacunes de son instruction, et n'avait l'air pas commun de ne pas se fourvoyer dans des questions hors de sa portée.

L'autre voyageur se dessinait tout différemment. Du même âge, peut-être, mais moins favorisé de la nature, qui s'était montrée assez avare à son endroit, il ne gardait pas à première vue, ses traits avaient une sorte d'âpreté, une rude se que l'on eût même d'une femme sérieuse pouvait remarquer avec indulgence, mais que toute femme coquette ou évaporée devait repousser avec dédain. *La beauté fait naître le bon esprit, le caractère fait naître le pensée*, a dit Mme de Chatel, et ce mot d'une grande vérité, Michel Furster, l'homme dont nous traçons le portrait, devait plenement le justifier. Il était allemand, et avait tout le cachet de ses nationaux. D'une instruction peu commune, versé dans les littératures étrangères, rêveur et poète tout à la fois, savant au besoin, distingué par ses formes, ayant du monde et de la tenue, toute sa vie, il avait été, dans sa jeunesse, un de ces hommes que l'on rencontre, long temps, tout étonné de son mérite, et les traite en dédaigneux.

Dédié le 3 décembre, à 1 heure et demie du matin, maison LOUIS GALLY, commandant le Bataillon d'Artillerie d'Orléans, âgé de 69 ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille, sont respectueusement priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, à 4 heures précises. Le convoi partira de son ancienne demeure, rue St Pierre, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Les anciens officiers et membres du Bataillon d'Artillerie d'Orléans sont invités à se réunir à leurs camarades, membres actifs, pour rendre les derniers honneurs militaires au MAJOR LOUIS GALLY. Rendez-vous à l'Arsenal, à 3 heures et demie P. M.

De la part du corps d'officiers.
ALEXANDRE DERBES,
Commandant et le Bataillon pro. tem.

Décédée hier matin, à l'âge de 6 mois, EDMÉE APHINE, fille de ARTHUR FORTIER et de Mathilde Dupuy. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister, sans autre invitation, au convoi qui partira de l'Eglise Cathedrale d'Alger, aujourd'hui 2 décembre 1856, à 8 heures précises du matin.

Grand Consistoire des Rit. Fr. de M. M. pour l'Etat de la Louisiane

Tous les membres de ce corps et de tous ceux sous sa juridiction sont invités à se réunir au Jourd'hui à 3 heures après midi, au local de la R. L. de Cérès (Rue de Poydras No 1), en grande et vraie d'Amour et Hiram, pour assister aux funérailles du Frère ROLOPHE CARNAZY, 32e degré et membre actif de ce corps.

Par ordre du Grand Commandeur en chef.
3 déc CHS. LAFFON 33me. G. C.

R. L. LOGE L'ETOILE POLAIRE No 1.

Les membres de cette R. Loge et tous ceux qui voudront assister sont priés de se réunir aujourd'hui à 3 heures après midi au local de la Loge, rue des Rampartes No 1, pour assister aux funérailles du Frère ROLOPHE CARNAZY, 32e degré.

Par ordre du Vén.
3 déc EL. MELLIER.

Décédé, hier, à 5 heures du matin, à l'âge de 40 ans, ETIENNE BOYARD. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, à 3 heures précises. Le corps est exposé rue de l'Esplanade, entre Marais et Villere.

De la part de sa famille.

VERITABLE
Schiedam schnapps.

GENEVRE DE VANDEVEER ou PURCHEMAN SCHNAPS.

Par article de Genièvre de Hollande bien connu ... [illegible]

Ces articles ... [illegible]

Comme aux ... [illegible]

Chaque bouteille ... [illegible]

CAFE DE JAVA—200 ... [illegible]

BIERRE DE GOSLER—50 ... [illegible]

MARMELADE ... [illegible]

MOUTARDE ... [illegible]

SUCRE ... [illegible]

RIZ ... [illegible]

RIZ ... [illegible]

PAIN EXTRACTOR MAGIQUE DE DALLEY.

La Merveille du monde.

Cette préparation fait disparaître ... [illegible]

Dédié le 2 décembre, à 1 heure et demie du matin, maison LOUIS GALLY, commandant le Bataillon d'Artillerie d'Orléans, âgé de 69 ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille, sont respectueusement priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, à 4 heures précises. Le convoi partira de son ancienne demeure, rue St Pierre, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Grand Consistoire des Rit. Fr. de M. M. pour l'Etat de la Louisiane

Tous les membres de ce corps et de tous ceux sous sa juridiction sont invités à se réunir au Jourd'hui à 3 heures après midi, au local de la R. L. de Cérès (Rue de Poydras No 1), en grande et vraie d'Amour et Hiram, pour assister aux funérailles du Frère ROLOPHE CARNAZY, 32e degré et membre actif de ce corps.

Par ordre du Grand Commandeur en chef.
3 déc CHS. LAFFON 33me. G. C.

R. L. LOGE L'ETOILE POLAIRE No 1.

Les membres de cette R. Loge et tous ceux qui voudront assister sont priés de se réunir aujourd'hui à 3 heures après midi au local de la Loge, rue des Rampartes No 1, pour assister aux funérailles du Frère ROLOPHE CARNAZY, 32e degré.

Par ordre du Vén.
3 déc EL. MELLIER.

Décédé, hier, à 5 heures du matin, à l'âge de 40 ans, ETIENNE BOYARD. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, à 3 heures précises. Le corps est exposé rue de l'Esplanade, entre Marais et Villere.

De la part de sa famille.

VERITABLE
Schiedam schnapps.

GENEVRE DE VANDEVEER ou PURCHEMAN SCHNAPS.

Par article de Genièvre de Hollande bien connu ... [illegible]

Ces articles ... [illegible]

Chaque bouteille ... [illegible]

CAFE DE JAVA—200 ... [illegible]

BIERRE DE GOSLER—50 ... [illegible]

MARMELADE ... [illegible]

MOUTARDE ... [illegible]

SUCRE ... [illegible]

RIZ ... [illegible]

RIZ ... [illegible]

PAIN EXTRACTOR MAGIQUE DE DALLEY.

La Merveille du monde.

Cette préparation fait disparaître ... [illegible]

Mortalité parmi les enfants, au Sud.

[illegible]

Effet étonnant d'une seule bouteille de Mother Seigel's Syrup.

[illegible]

Louisiane.

PAROISSE PLAQUEMINE.—Nous lisons dans le *National* de la Pointe à la Hache:

CULTURE.—Depuis les dernières pluies, les habitants font transplanter les oignons; d'immenses plates-bandes de ce légume hâtif et précoce ornent les champs et les jardins ... [illegible]

On ne saurait le nier, depuis quelques années, les laboureurs plantaient en fait de bien grande progrès dans l'emploi de leurs bornes. Autrefois, ils se contentaient d'y cultiver leur récolte de riz, ainsi que vaniques ... [illegible]

Le Cour de District ... [illegible]

Le Cour de District ... [illegible]

Le Cour de District